



VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 5 :

FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES DU
1^{ER} DEGRE SOUS CONTRAT
D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT

Séance ordinaire du 11 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 11 Octobre 2016

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Bernadette HIRSCH-WEIL, Sébastien LABAT, Maël FETOUH, Jessica CASTEX, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Bénédicte SALIN (à M. QUANCARD), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Géraldine AUDEBERT (à M. CHRETIEN), Grégoire REYDIT (à MME COSSECQ), Nancy TRAORE (à M. MARC)

Absent :

Secrétaire : Agnès FOSSE

**DOSSIER N° 5 : FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES DU 1^{ER} DEGRE
SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT**

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

En application de la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005 portant modification de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales en matière de financement par les communes des écoles privées du 1^{er} degré sous contrat d'association, le conseil municipal a délibéré l'année dernière sur le montant des participations au financement des deux établissements de la commune.

Cette participation est déterminée à partir du coût moyen par élève, calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune. **Ce coût est réactualisé chaque année à partir des données du compte administratif N-1.**

Les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Pour notre commune, par référence au Compte Administratif 2015, le coût de scolarisation par enfant dans le secteur public s'élève à 1 164,36 €. Le montant global estimé de notre contribution s'élève à :

$$1\ 164,36\ € \times 260^{(*)} = 302\ 733,60\ €$$

(* 260 : Nombre d'enfants Bouscatais scolarisés dans les établissements privés sous contrat d'association du Bouscat - année 2016/2017).

Lors de l'examen du Budget Primitif 2016, une somme prévisionnelle de 309 624,64 € avait été retenue : 129 500,80 € pour l'école Jeanne d'Arc et 180 123,84 € pour l'école Sainte-Anne, soit une diminution de 6 891,04 €.

Ainsi,

VU le Code Général des collectivités Territoriales ;

VU la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

31 voix POUR

4 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN, M. ALVAREZ)

Article 1 : Approuve le nouveau montant de cette subvention, soit :

- Jeanne d'Arc :	1 164,36 € X 102 enfants =	118 764,72€
- Sainte Anne :	1 164,36 € X 158 enfants =	183 968,88 €


TOTAL

302 733,60 €

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 au chapitre 65.

Fait et délibéré le 11 Octobre 2016

LE MAIRE



Patrick BOBET

**Calcul du coût de référence d'un enfant du public
(chiffres extraits du Compte Administratif 2015)**

	Nombre enfants 2016/2017
Nombre d'enfants du public 2016/2017 Elémentaires : 1017 - Maternelles : 652 – CLIS : 19	1688
<p><u>Pour information :</u> Nombre d'enfants des écoles privées du Bouscat pour l'année scolaire 2016/2017 - Sainte Anne : 386 dont 158 Bouscatais, - Jeanne d'arc : 186 dont 102 Bouscatais, soit un total de 572 élèves dont 260 élèves demeurant au Bouscat</p>	

Calcul du coût de référence	Euros
Total de la fonction 2 au Compte Administratif 2015	4 273 130,99 €
<i>à déduire</i> : subvention versée en 2015 aux deux écoles privées (sur une année civile)	311 392,52 €
Total de la fonction 2 (hors subventions aux deux écoles privées du Bouscat)	3 961 738,47€
<i>à déduire</i> :	
Restauration municipale et transports scolaires	1 285 737,57 €
Masse salariale restauration et transport scolaire	677 730,00 €
Eau, Electricité et gaz des restaurants et cuisines	32 821,24 €
Total à déduire	1 996 288,81 €
Coût de référence «Enfants des écoles publiques»	1 965 449,66 €
Soit coût de référence/élève (coût de référence divisé par nombre d'élèves des écoles publiques)	1164,36 €
Pour information, estimation du total de la subvention qui sera versée aux écoles privées du Bouscat	302 733,60 €

